

PROCEDURE ADAPTEE DE NIVEAU 4

(art 9 du Règlement Intérieur)

SEUILS (€ HT)	PROCEDURE	PUBLICITE		CONSULTATION DUREE	DOCUMENTS CONSITUTIFS DU MARCHÉ		Ouverture des offres	Critère(s) d'attribution	Attribution	
		SUPPORT	FORME DE L'AVIS		ENTREPRISE	Pouvoir Adjudicateur				
90 001 €	M A P A Niv 4	Marché avec procédure adaptée de niveau 4	AFFICHAGE	FORMAPA4	22 jours à compter de la date d'affichage, de mise en ligne sur internet,et d'envoi à la publication de l'avis de publicité	Marché adapté comprenant Acte d'engagement, Détail quantitatif et estimatif, Cahier des Clauses Communes, Règlement Documents visés à l'art 45 Notification Ordre de Service Déclaration sur l'honneur pour les attestations prévues par la loi du 11 Mars 1997	Marché adapté comprenant AE, DQE, CCC, RC Documents visés à l'art 45 Notification Copie de l'Ordre de Service Ensemble des dossiers d'offres des entreprises non retenues Analyse des offres Déclaration sur l'honneur pour les attestations prévues par la loi du 11 Mars 1997	Pouvoir adjudicateur	Définis dans l'AAPC	Commission MAPA
210 000 €			(1) INTERNET (2) BOAMP(3) JAL(4) et/ou revue de presse spécialisée							

(1) Affichage de l'avis de publicité sur les sites dédiées (Mairie, Direction des Services Techniques)

(2) Mise en ligne de l'avis de publicité sur le site Internet de la Ville ; rubrique: Marchés Publics

(3) BOAMP = Bulletin Officiel d'Annonces des Marchés Publics (4) JAL = Journal d'annonces légales

(5) La Commission MAPA est composée par trois élus et présidé par M.le Président de la Commission d'Appel d'Offres

Assiste à cette réunion avec voix consultative l' (les) acheteur(s) public(s) concerné(s)